

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 34316

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des retraites en cours de discussion porte préjudice aux militaires. Elle vise à aligner le statut des militaires sur l'ensemble des autres statuts notamment en encourageant les militaires à travailler plus longtemps. Or, cela est tout à fait contraire avec le modèle d'une armée jeune et une logique de flux optimale ainsi qu'au principe du temps de service.

L'avis du Conseil supérieur de la fonction militaire n'est d'ailleurs pas favorable à ce projet de loi.